

Recensement agricole 2020

Occitanie : 2^{ème} région agricole de France

Deuxième superficie agricole de France, l'Occitanie poursuit l'évolution de son agriculture avec des exploitations moins nombreuses pour une surface utilisée de même ordre, le maintien des surfaces en prairies, la baisse des surfaces consacrées aux céréales et à la vigne et l'augmentation des surfaces en vergers. Les cheptels bovins et volailles diminuent, celui des ovins est constant. Le nombre d'emplois agricoles recule alors que l'âge moyen des exploitants augmente et la féminisation est stable.

Moindre recul du nombre d'exploitations

En 2020, 64 300 exploitations agricoles ont leur siège de production en Occitanie, soit 14 000 de moins qu'en 2010. La diminution régionale (- 18 %) est moindre qu'à l'échelon national (- 21 %) et son rythme ralentit, - 25 % entre 2000 et 2010. Les exploitations ont davantage une production en agriculture biologique (17 %) et plus d'un tiers ont au moins une production

sous un autre signe officiel de qualité ou d'origine.

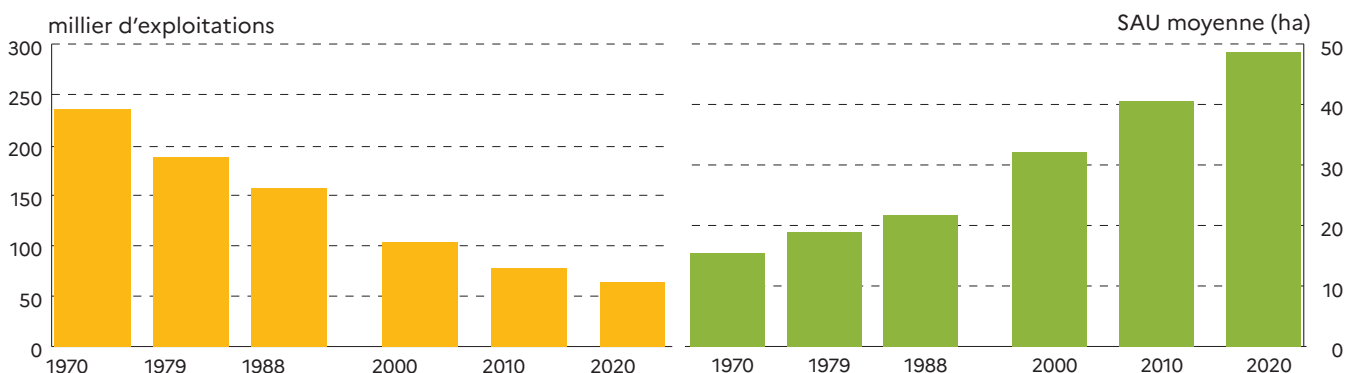
En 2020, 3,1 millions d'hectares sont valorisés par les exploitations agricoles d'Occitanie, soit 12 % de la surface agricole utilisée (SAU) métropolitaine. Les surfaces en prairies prédominent et se maintiennent (*tableau*). Moins de surfaces sont consacrées aux céréales, oléagineux

et protéagineux. C'est également le cas pour les cultures permanentes, notamment la vigne. L'agrandissement des exploitations agricoles se poursuit. En 2020, une exploitation agricole dispose de 49 ha en moyenne, soit 8 ha de plus qu'en 2010 (*graphique 1*). Les exploitations d'Occitanie demeurent toutefois plus petites de 20 ha par rapport à la moyenne nationale.

Graphique 1

Hausse de la surface agricole utile moyenne

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau
Le recensement agricole en quelques chiffres en Occitanie

	2010	2020	Évolution 2020/2010	
			%	Point
Exploitations	78 300	64 300	- 18,0	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	55,4 %	59,1 %		+ 3,7
<i>à spécialisation animale</i>	33,7 %	31,2 %		- 2,5
<i>mixtes (polyculture, polyélevage)</i>	10,1 %	8,7 %		- 1,4
Part des exploitations sous statut individuel	79,1 %	69,9 %		- 9,2
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	5,0 %	16,8 %		+ 11,8
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	36,4 %	33,7 %		- 2,7
Part des exploitations vendant en circuit court ³	18,5 %	24,2 %		+ 5,7
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	90 800	77 400	- 14,7	
<i>dont ayant 60 ans ou plus</i>	23,4 %	31,1 %		+ 7,7
<i>femmes</i>	29,0 %	28,5 %		- 0,5
Travail agricole (ETP) ⁴	101 500	91 600	- 9,7	
SAU totale (millier d'ha)	3 177	3 130	- 1,5	
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux</i>	34,8 %	33,2 %		- 1,6
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	48,7 %	50,7 %		+ 2,0
<i>cultures permanentes</i>	9,9 %	9,6 %		- 0,3
SAU moyenne (ha) ⁵	41	49	+ 20,1	
Cheptel (millier d'UGB)	2 002	1 801	- 10,1	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
5. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Un tissu économique agricole encore très atomisé

Le paysage des entreprises agricoles de la région demeure marqué par un tissu de micros et petites exploitations (cf. définitions) : 72 % contre 54 % au niveau national. Cet ensemble économique occupe 43 % de la SAU régionale.

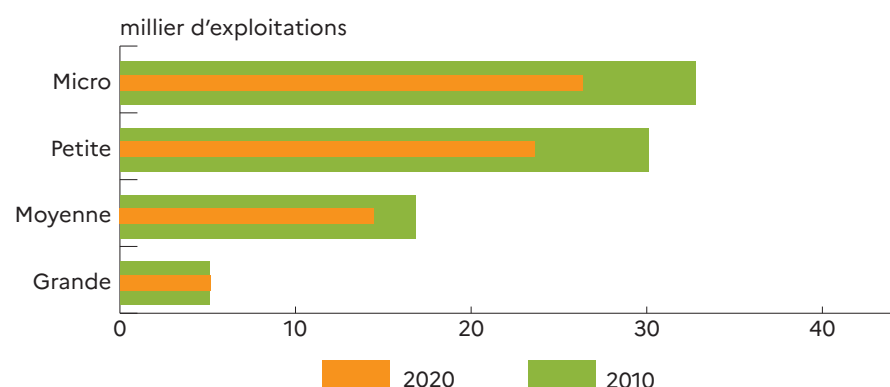
Malgré leur recul, les micros exploitations représentent 38 % des exploitations régionales. Elles restent majoritaires parmi celles spécialisées en grandes cultures (57 %) et représentent plus d'un tiers des exploitations viticoles et de celles spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores. Les petites exploitations sont aussi toujours très présentes.

Avec un effectif semblable à celui de 2010, les grandes exploitations s'ancrent davantage dans la région. Valorisant 19 % du territoire agri-

cole en 2020 (14 % en 2010), elles représentent 7 % des exploitations. Toujours plus rares parmi les exploitations spécialisées en grandes cultures et en bovins spécialisés élevage et viande, les

grandes exploitations restent plus fréquentes en arboriculture et dans la spécialisation « porcins et volailles », tout en gagnant du terrain parmi les exploitations viticoles et celles spécialisées en bovins lait.

Graphique 2
Les micro et petites exploitations demeurent très majoritaires
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

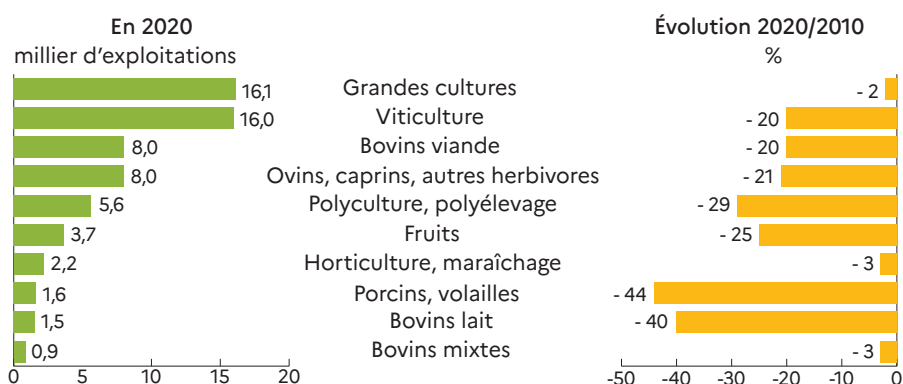
Trois piliers de l'agriculture régionale : les grandes cultures, la viticulture et l'élevage

Caractérisée par une diversité de productions, l'agriculture régionale est toujours dominée par les exploitations à spécialisation végétale, celles à spécialisation animale restent très présentes malgré un fort recul depuis 2010.

Orientation notable de la région avec un quart des exploitations, la viticulture a perdu 20 % de son effectif en 10 ans. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, toutes aussi nombreuses, se sont stabilisées. Le recul du nombre d'exploitations est plus marqué dans les spécialisations avicoles et

Graphique 3

Une exploitation sur deux est spécialisée en grandes cultures ou viticulture
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

bovines mais aussi parmi les fermes mixant culture et élevage alors que celles spécialisées en légumes et horticulture résistent mieux.

Des exploitants et coexploitants plus jeunes dans les grandes exploitations

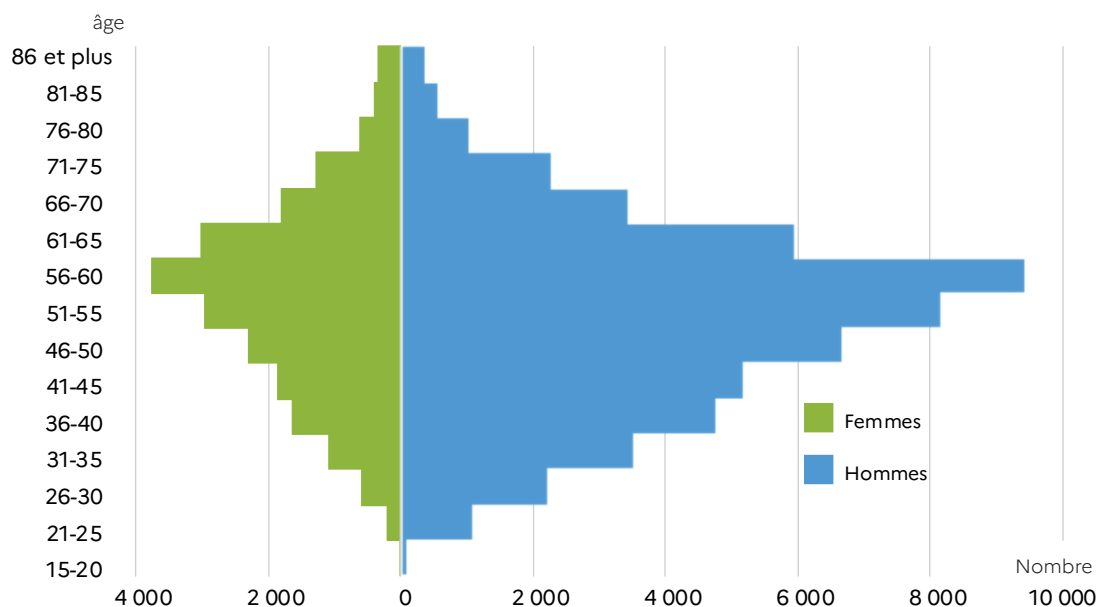
L'âge moyen des exploitants et coexploitants est de 53 ans : 52 ans pour les hommes et 55 pour les femmes. Les exploitants et coexploitants des micro-entreprises sont en moyenne plus âgés que dans les grandes exploitations : 59 contre 49 ans. Dans les orientations en « Porcins », « Aviculture », « Légumes et champignons », « Ovins et caprins », les exploitants et coexploitants sont plus jeunes, moins de 50 ans en moyenne. Cependant, ils sont plus âgés dans les orientations « Grandes cultures », « Viticulture », « Fruits et autres cultures permanentes », 54 ans en moyenne.

En 2020, les femmes représentent 29 % des exploitants et coexploitants, comme en 2010. Le taux de féminisation est plus élevé pour les tranches d'âge supérieures : un exploitant ou coexploitant de plus de 60 ans sur trois est une femme, contre un sur cinq pour les moins de 30 ans. Les spécialisations « Ovins, caprins et autres herbivores », « Autres grandes cultures » et « Fleurs et horticulture diverse » sont plus féminisées : plus d'un tiers des exploitants et coexploitants. En revanche, dans les spécialisations bovines, un quart des exploitants et coexploitants sont des femmes.

Graphique

Une féminisation moindre chez les jeunes exploitants

Pyramide des âges des exploitants et coexploitants en Occitanie en 2020



Champ : Occitanie, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

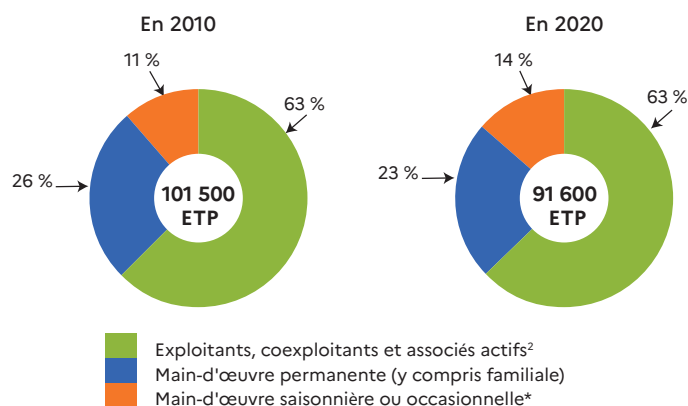
L'emploi agricole régional toujours amplement porté par les exploitants

En 2020, les exploitations agricoles emploient 91 600 ETP (cf. définition). Si l'emploi agricole a diminué de 10 % entre 2010 et 2020, son rythme est plus faible que celui du nombre d'exploitations (- 18 %). Le travail des exploitants prédomine toujours, 63 % comme en 2010. Le recours à la main-d'œuvre familiale pour des emplois permanents est moins fréquent, laissant place à la main-d'œuvre non familiale ou occasionnelle qui s'est développée entre 2010 et 2020. L'impact de la situation sanitaire liée à la Covid en 2020 est difficilement évaluable.

Graphique 4

La part du volume de travail des exploitants, coexploitants et associés actifs est restée la même en 10 ans

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.